Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260409-DGS_26_09-AR

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N°DGS/26/09 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUGETAIRE

La Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

16 AVR 2026

que la convocation a été faite le 03 / 04 / 2026 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 36 sur 39.

La Maire

Céline SITOUZE

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 09 avril à 17 h 35, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Madame la Maire, Céline SITOUZE

Etaient présents : Mme Céline SITOUZE, Maire

Adjoints: M. André CHERIMONT - Mme Lucie GRONDIN DAFREVILLE - M. Jean-Paul LEOCADIE - Mme Roseline VALLIAMEE-CALLY - M. Jean-François VELIN - CASSIM - Mme Marie Silogia TECHER - M. Dimitri VINKETASSALA - Mme Marie-Joelle NAUCHE - M. David BRUNO - Mme Heliette BAKARI SITOUZE - M. Teddy LIBELLE - Mme Angélique MOUTOUSSAMY- M. Teddy PALIATA - Mme Nicole GIVRAN.

Conseillers Municipaux : M. Gilbert RAMASSAMY - Mme Renée GUEDAMA - Mme Angélina POULLAIN - M. Daniel CONVERT - M. Yannis MARINIER - Mme Régine SOUPRAMANIEN MOUTAMA – Mme Fabienne IVOULA MOUSSA PANDION - Mme Catherine PEROUMAL ELLAMA - M. Nils BRYNHILDSVOLL - Mme Elodie APALAMA - M. Julien RODE - M. Alexandre MARTIN - Mme Cynthia LAUDE - M. Julien IMAHO - M. David MOUCOUVEIA - M. Jérôme ALAGUIRY - Mme Cindy M'COUROUPA – M. Billy PANECHOU – M. Ayoub QAZI – Mme Marie-Line SOUBADOU – Mme Ludivine TOMAS.

Etaient absents : M. Yves FERRIERES - Mme Elisemène ERAPA - Mme Julie LEBON.

Monsieur David MOUCOUVEIA a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260409-DGS_26_09-AR

DÉLIBÉRATION N°DGS/26/09

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.5217-10-4 et D.2312-3 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment ses dispositions relatives à la transparence et à l'information financière des assemblées délibérantes ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la collectivité ;

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de 10 semaine précédant l'examen du budget primitif, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT ;

Considérant qu'en nomenclature M57, il est recommandé que ce débat intervienne dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif, afin de garantir une information financière sincère et complète de l'assemblée délibérante ;

Considérant que ce débat s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire donnant lieu à une présentation comprenant notamment :

- les orientations budgétaires envisagées,
- la structure et la gestion de la dette,
- l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement,
- ainsi que, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, des éléments relatifs à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la gestion des ressources humaines;

Considérant que ce rapport constitue un document distinct transmis aux membres de l'assemblée délibérante dans les délais réglementaires ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote mais à une prise d'acte formalisée par une délibération ;

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte, par un vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaires sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé.

.....

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE.

.....

La Maire

Céline S...

COMMUNE DE SAINTE-MARIE DEPT DE LA REUNION